



| Dispensé de timbrage

Aurillac CC

Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Trimestriel supplément 2 au numéro 53

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 29-01-2007

SOMMAIRE :

Page 1 : édit

Page 2 : Appel commun de l'intersyndicale.

Page 3 : lettre aux parents et appel de RESF.

Page 4 : Grève, vos droits et devoirs.



"Le Bulletin Syndical"

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC

Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge

7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35



CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES

Grève de la Fonction Publique

Jeudi 8 février

AG à 9 heures, salle 701

Départ de la manifestation : 10 h00 place de la Paix à Aurillac

Après la forte mobilisation du second degré lors de la grève du 18 décembre et les 20 à 25 000 manifestants à Paris, ce 20 janvier, alors que la FSU appelait seule à défilier, chacun sent bien que la colère monte et qu'elle ne demande qu'à s'exprimer.

Nos revendications salariales sont légitimes. Un récent rapport précisait que les enseignants du supérieur et du second degré ont perdu 20 % de leur pouvoir d'achat depuis 1981 et les enseignants du 1er degré 9% sur la même période.

Si cela a été en partie compensé par une amélioration de nos conditions de travail dans un premier temps, ce n'est plus le cas aujourd'hui, et depuis quelque années déjà.

Travailler plus, dans des conditions qui ne font qu'empirer, et pour gagner beaucoup moins, voilà un programme qu'aucun homme politique n'affiche. C'est pourtant celui qu'on nous applique.

Toute la fonction publique sera en grève jeudi 8 dans la plus large unité syndicale : vous y serez.

Erik Rousseaux

FEDERATION

Communiqué de presse des syndicats **CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES**

POUR NOS SALAIRES, L'EMPLOI PUBLIC ET LA DEFENSE DES MISSIONS, TOUS DANS L'ACTION ET LA GREVE LE 8 FEVRIER

Les organisations de fonctionnaires (CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES) exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations portant sur :

- le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;
- L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8% ;
- Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6%) ;
- Une refonte globale de la grille indiciaire.

Elles constatent également une dégradation alarmante des conditions de travail, la multiplication des attaques contre le service public, des réductions massives d'emplois et de recrutements publics et l'aggravation de la précarité.

Le ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer de façon unilatérale des mesures qui constituent une avancée minimale. Même si elles sont à mettre au crédit des actions unitaires et des luttes dans les différents secteurs, elles laissent entier l'essentiel du contentieux, d'autant plus que le ministre lui-même les présente comme un échange emplois contre salaires.

Or les services publics sont essentiels pour la population et l'aménagement du territoire. Leurs agents ont droit, comme tous les salariés, à une juste rémunération de leur travail et aux moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de la Fonction Publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à la journée d'actions du 8 février 2007 en particulier par la grève et les manifestations.

- Pour l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial et la refonte de la grille et le niveau des pensions.
- Pour une politique d'emploi public statutaire qui corresponde aux besoins.
- Pour la défense des services publics et de la fonction publique.
- Pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les personnels.

En cas d'absence de réponse positive, elles envisageront ensemble, après cette journée, les suites à donner à la mobilisation.

Paris, le 17 janvier 2007

LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, le Ministre s'obstine dans ses idées simplistes sans tenir compte de la réalité de l'école, ni de l'avis des enseignants. Il n'apporte aucune réponse sérieuse pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Les polémiques qu'il entretient sur la lecture, la grammaire, le calcul ne parviennent pas à masquer les régressions pour la rentrée prochaine.

Certes, dans les écoles, 500 postes seront créés... mais pour 24 000 élèves supplémentaires ! (soit un enseignant pour 48 élèves !)

Dans le Cantal, ce sont 2 postes d'enseignants des écoles qui seront supprimés.

Les conditions de scolarisation des élèves s'en trouveront dégradées. Il sera impossible de procéder aux ouvertures de classes nécessaires, de permettre une meilleure scolarisation en maternelle pour les tout-petits, de travailler en petits groupes, d'assurer les remplacements, d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants en situation de handicap, de soulager le travail des directrices et directeurs d'école.

Dans les collèges et lycées, plus de 5 500 suppressions de postes sont programmées.

Dans l'Académie de Clermont-Ferrand, ce sont 85 postes de professeurs qui seront supprimés.

Dans le même temps, comme tous les salariés, nous constatons année après année la baisse de notre pouvoir d'achat.

C'est pour exiger d'autres choix pour l'emploi et les salaires, pour la défense et le développement des services publics qu'à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, nous serons en grève

jeudi 8 février 2007

Nous souhaitons pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien.

RESF, Encore une famille menacée d'expulsion !

Zurab est scolarisé au lycée professionnel Jean Mermoz, il vit en France avec son père depuis 3 ans.

Ils étaient demandeurs d'asile, mais l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides), puis la CRR (commission des recours des réfugiés) ont rejeté leur demande d'asile.

Zurab et son père viennent de Georgie, pays qui figure dans la liste dits des « pays sûrs », même si leur histoire personnelle comme d'autres montrent que les droits de l'homme n'y sont pas respectés (emprisonnement arbitraire, torture...)

Ils sont parfaitement intégrés à Aurillac et ne posent aucun problème de « trouble à l'ordre public ».

Conformément à la nouvelle loi CESEDA (code d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile) contre laquelle nous avons manifesté le 1er juillet, Zurab et son père viennent de recevoir une OQTF (obligation à quitter le territoire français).

En clair cela signifie qu'ils ont jusqu'au 19 février pour quitter la France de leur plein gré, après quoi ils peuvent être arrêtés à tout moment pour être expulsés.

Bien sûr, comme toujours en pareil cas, le préfet a la possibilité de leur délivrer un titre de séjour, mais la préfecture a déjà étudié et rejeté ce dossier.

Il y a donc une urgence extrême à faire pression sur la Préfecture pour qu'elle revoie sa position !

Le collectif de soutien Monnet –Mermoz et le Réseau Education Sans Frontière vous appelle à venir nombreux soutenir Zurab et son père et exiger qu'un titre de séjour leur soit délivré par la Préfecture.

Jeudi 1er février

À 12 heures 45 devant l'entrée du lycée Jean Monnet

VOS DROITS ET DEVOIRS

QUI FAIT GREVE ?

- ♦ **L'ensemble des instituteurs et des professeurs des écoles, titulaires, non titulaires, en formation, en stage.**
- ♦ **Les Directeurs d'écoles et les MFIEN également car ils ne sont ni chefs d'établissement ni fonctionnaires d'autorité. (décret n°88-343 du 11 avril 1989 et question écrite au JO du 31 01 1976).**
- ♦ **Tous les personnels enseignants et non enseignants des collèges, lycées, universités, les personnels des services administratifs ainsi que de l'enseignement agricole, de la recherche...**
- ♦ **Les Aides-Educateurs (AE) et Assistants d'Éducation (AED).**

Comme tous les salariés ils ont le droit de grève. S'ils décident de travailler, ils rejoignent leur école :

- * Si l'ensemble du personnel enseignant est en grève, ils prennent contact avec le chef d'établissement de leur collège de rattachement (AE) ou demandent des consignes au directeur de leur école (AED). Ils ne sont en tout cas pas habilités à accueillir des élèves, sauf peut-être lors des temps de repas ou d'étude, comme le stipule la convention signée avec la commune.
- * Si un ou des enseignants ne sont pas grévistes. Ils sont placés sous la responsabilité du directeur ou bien du collègue non gréviste faisant fonction ce jour-là. Leur service est organisé selon les activités pour lesquelles ils ont été recrutés. Ils ne peuvent se substituer aux enseignants grévistes et n'ont pas à accomplir de tâches de remplacement.

A partir du lundi 5 février

- Afficher le mot d'ordre de grève dans l'établissement.
- Informer le directeur de votre participation au mouvement.
- Informer par écrit les familles (Les élèves de ... n'auront pas classe le jeudi 8 février en raison d'un mot d'ordre national de grève.)
- Le directeur informe les collectivités locales, les organismes ou associations qui assurent le transport scolaire, la garderie, la cantine...

Jeudi 8 février

- Placarder à l'entrée de l'établissement une affiche annonçant l'arrêt de travail.

Si la grève est totale, l'établissement est fermé!

- Les personnels en grève s'organisent afin de prendre les mesures nécessaires à la sécurité des enfants qui pourraient se présenter :
 - ♦ Ramener ceux qui sont venus seuls.
 - ♦ Surveiller ceux qui ne peuvent être ramenés.

S'il y a des non grévistes !

Le directeur donne à ceux-ci toutes les consignes afin qu'ils assurent la responsabilité de l'établissement (accueil des élèves et accès aux locaux).

Une évidence : le succès de la grève se mesurera au nombre des participants, or trop d'écoles oublient encore de nous faire connaître le nombre de grévistes !

→ Informer la section départementale sans tarder avant la grève de préférence, de votre participation et/ou du nombre de grévistes dans votre établissement en téléphonant au 04 71 64 03 35 ou au 04 71 64 00 17 ou à un militant SNUipp-FSU de votre connaissance. N'hésitez pas à laisser un message sur notre répondeur.

Possibilité de faxer au : 04 71 64 0017

Ou d'envoyer un mail à : snu15@snuipp.fr

Ne répondez à aucune enquête venant de l'administration ou de la gendarmerie.

**Fonction publique
Tous en grève
Jeudi 8 février**

**A L'APPEL DES ORGANISATIONS
SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE
CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES**